

*REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DECISIONS DU MAIRE*

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 MAI 2026**

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 15 PRESENTS 15 VOTANTS 15

L'an deux mil vingt-six, le quatre du mois de mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de SAINT-JOSEPH, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie sous la présidence de Monsieur Laurent SEPULCHRE De Condé, Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à 2121-34).

ETAIENT PRESENTS

M. SEPULCHRE De Condé Laurent, Maire ;
Mmes FRANCOIS Gaëlle, SIMON Bérangère, M. JAOUEN Gaëtan, adjoints.

M.M GUERIN Stéphane, MARIE Stéphane, LEGOUPIL Bertrand, POTTIER Jérôme, LIGNY Franck-Edouard, BELLOC Damien, Mmes JEANNE Patricia, GUERIN Maryline, AMIOT Morgane, MARIE Céline, ROTROU Delphine conseillers municipaux. Formant la majorité des membres en exercice.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme MARIE Céline

Approbation du procès-verbal du 30 mars 2026 : approuvé à l'unanimité

DCM 2026-25 : PROPOSITION DE MEMBRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des Impôts, et notamment l'article 1650, paragraphe 3,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

PROPOSE à l'administration fiscale une liste de 24 contribuables en vue de nommer 6 membres titulaires et 6 suppléants pour siéger à la commission communale des impôts directs :

COMMISSAIRES PROPOSES (titulaires et suppléants)		
Gaëlle LE DUNFF	Stéphane GUERIN	Patricia JEANNE
Stéphane MARIE	Bertrand LEGOUPIL	Maryline GUERIN
Gaëlle FRANCOIS	Jérôme POTTIER	Morgane AMIOT
Bérangère SIMON	Franck-Edouard Ligny	Céline MARIE
Gaëtan JAOUEN	Damien BELLOC	Delphine ROTROU
Andréa LECHAT	Ludovic LEMONNIER	Jean QUETIER
Camille FARAUT	Alain CARON	Jean-Jacques DUPONT
Guillaume DUFORT	Nathalie MERMET-BIJON	Audrey LOIR BENAMAR

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme MARIE Céline

DCM 2026-26 CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil municipal,

Vu les articles 22 et 23 du Code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

DESIGNE A L'UNANIMITE de désigner respectivement :

M. SEPULCHRE DE CONDE Laurent, président ;

Mme. FRANCOIS Gaëlle, MM GUERIN Stéphane, LIGNY Franck-Edouard, membres titulaires ;

Mme GUERIN Maryline, MM MARIE Stéphane, POTTIER Jérôme, LEGOUPIL Bertrand membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

DCM 2026-27 COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le conseil municipal a défini les rôles des commissions de la commune. Ces instances, composées de conseillers municipaux, sont chargées d'étudier les dossiers relevant de leurs domaines de compétences respectifs avant de les soumettre au vote du Conseil Municipal.

A l'unanimité de ses membres, le conseil municipal a décidé de créer les quatre commissions suivantes :

1. BATIMENTS COMMUNAUX-VOIRIE—TRAVAUX-BIBLIOTHEQUE

RESPONSABLE : MME FRANCOIS GAËLLE

Mme GUERIN Maryline, MM. GUERIN Stéphane, LIGNY Franck-Edouard, MARIE Stéphane, POTTIER Jérôme.

2. PETITE ENFANCE-SCOLAIRE-CANTINE-CCAS

RESPONSABLE : MME SIMON BERANGERE

Mmes ROTROU Delphine, FRANCOIS Gaëlle, GUERIN Maryline, M. BELLOC Damien

3. COMMUNICATION-VIE ASSOCIATIVE- EVENEMENTS- BULLETIN COMMUNAL

RESPONSABLE : M. JAOUEN GAËTAN

Mmes JEANNE Patricia, AMIOT Morgane, MARIE Céline, M.M. LIGNY Franck-Edouard, LEGOUPIL Bertrand

4. SECURITE- DEVELOPPEMENT DURABLE, COMMERCE-ARTISANAT

RESPONSABLE : M. SEPULCHRE DE CONDE LAURENT

MM. GUERIN Stéphane, BELLOC Damien, MARIE Stéphane, POTTIER Jérôme

*REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DECISIONS DU MAIRE*

DCM 2026-28 MODIFICATION CONVENTION COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN SERVICES COMMUNS : INSTRUCTION DES CUA

Le Maire rappelle au conseil municipal que la Communauté d'Agglomération du Cotentin a été créée en 2017 suite à la réunion des sous-agglomérations.

Ce regroupement a été impulsé par le préfet. Cette communauté regroupe 160 communes, emploie environ 1 200 agents et a un budget d'environ 60 millions d'euros.

Le conseil communautaire se réunit une fois par mois et la commission de territoire a lieu 1 semaine avant chaque conseil communautaire. La communauté d'agglomération du Cotentin subventionne les communes lors de projet d'investissement dans le cadre du Fonds De Concours.

Monsieur Le Maire rappelle que la commune est membre du service commun « Application du Droit des Sols » (ADS) de la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Jusqu'à présent, ce service n'assurait pas l'instruction des certificats d'urbanisme d'information (CUa)

Afin de garantir une meilleure sécurité juridique des actes et une cohérence dans l'analyse de l'urbanisme sur le territoire, il est proposé de confier également l'instruction des **Certificats d'Urbanisme d'information (CUa)** au centre instructeur de l'Agglomération.

Le Maire précise que cette mission porte sur l'instruction technique ; la décision finale et la signature du certificat restent de la compétence du Maire.

Délibération du Conseil

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-4-2 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 410-1 et suivants ;

Vu la convention de service commun ADS signée le 11 juillet 2018 ;

Considérant la nécessité d'harmoniser l'instruction des actes d'urbanisme sur le territoire communautaire ;

DÉCIDE :

1. **D'ACCEPTER** de confier l'instruction des certificats d'urbanisme CUa au centre instructeur de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant et tout document afférent.

DCM 2026-29 SDEM : MOTION FNCCR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2224-31 et L5711-4 ;
VU le courrier de monsieur le Premier Ministre aux présidentes et présidents des conseils départementaux en

date du 24 novembre 2025 dans lequel il affirme vouloir confier aux départements le rôle de « chef de file des réseaux de proximité (eau, numérique, distribution de gaz et d'électricité) et renforcer leurs capacités d'intervention dans les secteurs du numérique, de l'eau et de l'électricité et de gaz, « *dans le respect des autres strates de collectivités, bloc communal et régions* ».

VU le projet de loi de clarification des compétences et de proximité de l'action locale, susceptible de comporter des dispositions visant à renforcer l'implication du département dans l'organisation des réseaux de proximité, notamment ceux de distribution d'électricité et de gaz ;

VU la motion approuvée le 11 décembre 2025 par les membres de la FNCCR réaffirmant la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial : le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité ;

CONSIDERANT qu'hormis les deux départements habilités à exercer à titre dérogatoire la compétence d'Autorité Organisatrice de Distribution publique d'Electricité (AODE) sur leur territoire (Loiret et Sarthe), seules les AODE communales, intercommunales et syndicales sont signataires des contrats de concession avec Enedis et GRDF ;

CONSIDERANT que si la compétence d'AODE est transférée aux départements, ce transfert risque d'entraîner une réduction des investissements sur la partie rurale de ces réseaux, ou bien une forte augmentation de la facture des consommateurs via le TURPE afin de maintenir un niveau d'investissement suffisant, à la hauteur des besoins eux-mêmes en très nette progression au vu des enjeux existants ;

CONSIDERANT **que les syndicats départementaux d'énergies** jouent un rôle majeur dans la mise en œuvre de la transition énergétique pour le compte de leurs membres, leur absence dans certains territoires se traduit généralement par un retard par rapport aux objectifs fixés dans ce domaine (rapport de chambre Régionale des Comptes) ;

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'approuver la motion proposée par la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) annexée à la présente délibération, réaffirmant la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité

AUTORISE :

- M. le Maire à signer tout document en lien avec cette motion

DCM 2026-30 : DEVIS 2 L PAYSAGE

Monsieur le Maire explique que, lors de la tempête Goretti, un arbre est tombé sur une dépendance de l'ancien presbytère. L'arbre a été enlevé mais la souche, qui menace de bouger, est restée en place.

Monsieur le Maire a demandé un devis pour évacuer cette souche à l'entreprise 2L Paysage.

Ce devis s'élève à 1 100 € H.T. soit 1 320 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

*REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DECISIONS DU MAIRE*

-
- **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise 2 L paysage pour un montant de 1 100 € H.T. soit 1 320 T.T.C.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer commande auprès de l'entreprise 2L Paysage.

INFORMATIONS :

Monsieur Le Maire informe qu'à l'issue des dernières élections, il convient de mettre en place la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales. La commission de contrôle électorale est composée de :

Stéphane GUERIN conseiller municipal en tant que membre titulaire

Morgane AMIOT conseillère municipale en tant que membre suppléant

Roland PINCHON membre titulaire en tant que délégué de l'administration

Serge CLOT membre suppléant en tant que délégué de l'administration

Le Conseil Municipal propose :

Dominique SANSON en tant que membre délégué titulaire désigné par le tribunal judiciaire

Mireille BRUNEAUX DE LA SALLE en tant que membre déléguée suppléante désignée par le tribunal judiciaire.

Madame Bérangère SIMON informe le conseil qu'une réunion s'est tenue récemment en présence des agents communaux de la cantine, de M. Le Maire et des membres du bureau de l'association de la cantine. Cette réunion a permis d'échanger sur le fonctionnement du service.

Mme Bérangère SIMON informe qu'un questionnaire a été adressé aux parents par l'association gestionnaire de la cantine. Parmi les retours récurrents figure la problématique du bruit dans ce lieu. Plusieurs pistes pourraient être envisagées pour y remédier, telles que l'équipement de certains enfants de casques anti-bruit et la distribution de bouchons d'oreilles aux agents. Ces solutions feront l'objet d'une concertation approfondie.

Mme Bérangère SIMON informe le conseil que la mise en place du centre aéré est en cours.

M. Le Maire informe qu'une vingtaine d'élèves du groupe scolaire André Bouyer participera à la commémoration du 8 mai. Des répétitions de chants ont eu lieu avec Mme Danielle FAGNEN-LEQUERTIER à l'école.

Mme Gaëlle FRANCOIS informe que l'entreprise AMC Folliot a installé les dispositifs anti pince-doigts aux portes de la garderie.

Mme Gaëlle FRANCOIS informe le conseil qu'une fuite a été constatée au plafond de la cantine. L'entreprise qui a réalisé les travaux de la cantine est venue constater et propose un changement de faîtage et le remplacement des dalles. Une fuite a été également identifiée au niveau de la cheminée de la mairie. Un devis est attendu pour procéder à une hydrofugation et au nettoyage de la végétation. Un autre devis est attendu pour le changement des joints de faîtières arrachées lors de la tempête GORETTI.

Mme Faëlle FRANCOIS informe qu'à la salle des fêtes les fourneaux et plaques de cuisson ont été réparés suite à des dysfonctionnements. Un devis est en cours pour la pose d'un boîtier permettant la mise en sécurité du thermostat. L'entreprise THERMICLIM est intervenue pour expliquer les modalités du réglage du chauffage. Ces informations permettront à l'agent communal en charge de la salle des fêtes de régler lors des locations.

Mme Gaëlle FRANCOIS informe le conseil que l'éclairage de l'abri bus Route de la Fresnée a été posé et est en fonctionnement.

Mme Gaëlle FRANCOIS informe qu'une réunion de chantier MAM/ bibliothèque a eu lieu.

M. Gaëtan JAOUEN informe que les bulletins municipaux sont en cours de finition. Le format reste le même que lors du précédent mandat. Une proposition en version dématérialisée sera faite aux habitants par le biais d'un sondage.

M. Gaëtan JAOUEN informe qu'un RDV avec toutes les associations sera prévu prochainement.

M. Gaëtan JAOUEN informe que la célébration du centenaire de la commune est déjà en préparation. Ce centenaire a pour objectif de faire connaître l'histoire de la commune de Saint-Joseph.

M. Gaëtan JAOUEN informe qu'une présentation de la course cycliste de la Brionne est prévue.

M. Gaëtan JAOUEN informe qu'il se rendra à la réunion Manche Numérique à Saint-Lô.

Prochain conseil municipal : lundi 22 juin à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h10.

M. SEPULCHRE De Condé Laurent,

Mme MARIE Céline,

Maire

Secrétaire de séance

DCM 2026-25 : PROPOSITION DE MEMBRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

DCM 2026-26 CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL

DCM 2026-27 COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

DCM 2026-28 MODIFICATION CONVENTION COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN SERVICES COMMUNS : INSTRUCTION DES CUA

DCM 2026-29 SDEM : MOTION FNCCR

DCM 2026-30 : DEVIS 2 L PAYSAGE